

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2022-07

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	14
En exercice	14
Présents	10
Votants	13
Absents	4

Séance du 15 avril 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 15 avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

06 avril 2022

Date d'affichage

06 avril 2022

Présents : Mesdames Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Excusés : Madame Colette BRUN donne procuration à Monsieur Davy BRESSOLLES
Madame Véronique CHOLLET donne procuration à Madame Céline ESCUDIÉ
Monsieur Jacques PINEL donne procuration à Monsieur Christophe WUYAM

Absent : Monsieur Ghislain DE ROZIERES

Secrétaire de séance : Madame Véronique ROQUES

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2021

Un extrait du Compte de Gestion 2021 a été envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal le 06 avril 2022.

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public.

Après s'être assuré que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, par 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2021. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

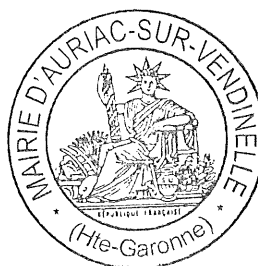
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture le

12/05/2021

Et la publication le

12/05/2021



Le Maire

Roger PEDRERO